

# La relation entraîneur / entraîné(e) (REE) : implication, influence et emprise

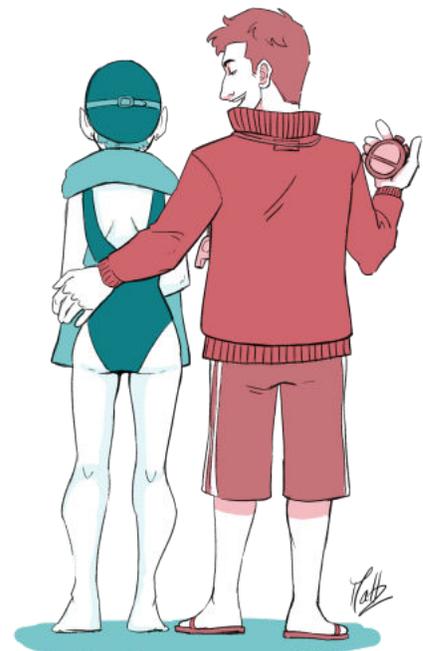
## Un lien fondamental mais ambigu

La relation entre un entraîneur et son athlète est au cœur du développement sportif. Elle repose sur une dynamique de guidance, d'apprentissage et de transmission, pouvant être rapprochée du concept de mentoring (*Kram, 1985*).

Théoriquement, cette relation est encadrée par des principes clairs : le mentor est une personne plus âgée et expérimentée, chargée d'accompagner son protégé sans lien familial ni implication affective ou sentimentale.

Or, dans le cadre sportif, ce modèle est rapidement mis en échec. L'entraîneur n'incarne pas seulement une figure d'autorité technique, il devient un repère affectif majeur, voire un modèle idéalisé pour l'athlète. Cette dynamique, qui dépasse largement le cadre professionnel, pose alors la question des dérives possibles, notamment lorsqu'un déséquilibre de pouvoir s'installe et ouvre la voie à des phénomènes d'emprise psychologique.

Selon un rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le viol<sup>1</sup>, la grande majorité des agressions sont commises par des personnes appartenant à l'entourage des victimes (91% des viols et tentatives de viols). Le milieu sportif, par la proximité et la confiance qu'il impose, constitue un



<sup>1</sup> Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le viol, n° 721, déposé le jeudi 22 février 2018.

terrain propice à ces abus. Ainsi, une étude de 2021 menée dans 6 pays européens a révélé que près de 14 % des adultes interrogés ont subi des violences sexuelles avant 18 ans lors de leur pratique sportive<sup>2</sup>.

## Une autorité qui dépasse le cadre sportif

L'entraîneur occupe une place singulière dans la vie de l'athlète. Il est à la fois stratège, éducateur et confident, dépassant ainsi la simple transmission du savoir sportif. Cette relation se construit sur une discipline rigoureuse, où l'autorité de l'entraîneur n'est pas seulement légitimée par son expertise, mais aussi par la dépendance psychologique et affective quasi inhérente à la relation qu'elle engendre chez l'athlète.

Du côté de l'entraîneur, cette proximité peut générer des attentes démesurées. Lorsqu'un athlète ne parvient pas à atteindre les objectifs fixés, cela peut engendrer chez l'entraîneur un sentiment de frustration, susceptible de se traduire par des remarques dévalorisantes, voire humiliantes. Pour l'athlète, déjà pris dans une logique de loyauté et de quête de reconnaissance, ces propos sont souvent vécus avec violence, tant la peur de décevoir est forte.

Ainsi, lorsque l'asymétrie de pouvoir favorise l'emprise dans toute relation, celle-ci devient quasi systémique dans le cadre de la relation entraîneur-entraîné(e), tant elle en constitue l'un des fondements.

Les travaux en psychologie du sport montrent que l'entraîneur peut être inconsciemment perçu comme une figure parentale. Freud (1912) parle de transfert affectif, un phénomène où l'athlète projette sur lui des attentes et une forme d'admiration qui dépassent la relation professionnelle. Ce lien peut être exploité, parfois inconsciemment, pour renforcer une emprise, rendant l'athlète particulièrement vulnérable.

Lacan (1958) introduit la notion de leurre de l'amour, qui illustre parfaitement cette dynamique. L'athlète ne s'attache pas nécessairement à l'individu qu'est son entraîneur, mais plutôt à ce qu'il représente : une autorité, une promesse de réussite, un modèle à atteindre. Cette idéalisation renforce l'asymétrie de pouvoir et crée une dépendance affective que certains entraîneurs peuvent manipuler à leur avantage.

---

<sup>2</sup> Olivier Coste, Philippe Liotard, *Violences Sexuelles et Sport: L'essentiel Pour Agir*, Éditions Elsevier Masson, 2024.

Dans ce contexte, l'athlète n'ose pas toujours remettre en question l'autorité de son entraîneur. Il évolue dans un système où la loyauté est une valeur cardinale, où contester ou dénoncer peut signifier mettre en péril sa carrière. Plusieurs affaires médiatisées ont montré comment des athlètes dénonçant des abus ont été écartés ou discrédités, soulignant l'ampleur du tabou entourant ces questions dans le milieu sportif. On peut ainsi citer le cas de Catherine Moyon de Baecque, lanceuse de marteau française, qui en 1991 avait été victime d'une agression sexuelle lors d'un stage de l'équipe de France d'athlétisme. Après avoir porté plainte, elle a été évincée de l'équipe nationale et n'a reçu aucun soutien de sa fédération. Ses agresseurs ont été condamnés à des peines avec sursis, mais elle a dû faire face à l'isolement et à des difficultés professionnelles pendant plusieurs années.

Plus de trente ans plus tard, des avancées ont été faites, mais le silence des institutions demeure trop fréquent. Le manque de réactivité et de systématisme dans les sanctions prises rend difficile le choix d'un seul exemple tant ils sont nombreux<sup>3</sup>. Celui du Cavigal Nice Gym, en 2018, est emblématique : lorsqu'une mère signale que sa fille de 14 ans aurait été victime d'attouchements de la part de son entraîneur, le club choisit de rétrograder la jeune gymnaste et pousse la mère, alors membre du bureau, à la démission.

## **L'omerta qui empêche la dénonciation**

L'une des grandes difficultés dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport réside dans la porosité entre la sphère professionnelle et la sphère privée. L'entraîneur ne se contente pas d'encadrer les performances : il devient un repère fondamental dans la vie de l'athlète, rendant les frontières floues et compliquant la mise en place de garde-fous.

Par ailleurs, la parole des victimes est entravée par plusieurs mécanismes. Comme en témoignent de nombreuses affaires, le risque d'ostracisation est bien réel. L'athlète redoute d'être mis à l'écart, jugé ou discrédité par ses pairs – une peur d'autant plus légitime qu'elle s'accompagne souvent d'un sentiment de trahison. Dénoncer un abus, c'est remettre en cause un lien souvent construit sur la confiance et parfois sur de longues années de collaboration. Cette démarche peut susciter un profond sentiment de culpabilité ou de trahison chez la victime, compréhensible d'un point de vue émotionnel, même s'il n'est pas fondé en droit ni en responsabilité.

---

<sup>3</sup> D'après l'enquête *Le revers de la médaille* sur la pédocriminalité et les violences sexuelles dans le sport menée par le média à but non lucratif Disclose en 2019.

Le poids du regard familial, et de manière générale, de l'entourage, joue également un rôle important. Les parents confient leur enfant à un entraîneur en qui ils placent une immense confiance. Découvrir un abus, c'est se confronter à l'idée qu'ils n'ont pas su protéger leur enfant, ce qui peut les pousser à nier ou minimiser les faits. L'athlète se retrouve alors face à une double trahison : celle de son entraîneur, puis parfois, celle du silence de l'entourage. Enfin, il ne faut pas sous-estimer la dépendance affective et matérielle qui lie l'athlète à son entraîneur. Ce dernier détient bien souvent un pouvoir déterminant sur la trajectoire sportive de son protégé : accès aux compétitions, recommandations, visibilité... Cette position dominante crée un verrou psychologique redoutablement efficace, empêchant la victime de parler, de peur de tout perdre.

## Vers une meilleure protection des athlètes

Les nombreuses affaires révélées par les témoignages du mouvement #MeTooSport<sup>4</sup> ont enclenché un effet boule de neige en brisant l'omerta et en exposant des violences longtemps passées sous silence. Mais ce réveil collectif doit s'accompagner d'actions concrètes et structurelles. C'est l'ensemble du système sportif qui doit être repensé et les institutions ont un large rôle à jouer : la réduction des athlètes à de simples corps performants, l'éloignement progressif de leurs familles, le manque de fermeté face aux signaux d'alerte et la complaisance coupable face aux comportements inappropriés sont autant de choses qui ne doivent plus être tolérés.

L'encadrement de la relation entraîneur-entraîné(e) doit être repensé de manière urgente. Si des réglementations existent, elles se heurtent souvent à la complexité d'intervenir dans une sphère où la performance, l'affectif et l'admiration sont étroitement liés. Ce flou contribue à la perpétuation des abus. Les institutions et les autorités jouent donc un rôle majeur et doivent veiller à la bonne application des réglementations.

Un autre levier majeur pour limiter ces violences est la sensibilisation. Elle doit permettre aux athlètes d'identifier plus facilement les signes d'une relation toxique et de comprendre que l'autorité d'un entraîneur ne doit jamais justifier un empiétement sur leur intégrité. Comme le rappelle Philippe Liotard, *“la succession des petites violences subies habituellement par les athlètes prépare en quelque sorte le terrain à des violences autrement plus traumatisantes,*

---

<sup>4</sup> L'affaire Larry Nassar pour ne citer qu'elle.

sous l'effet d'une domination légitimée par la fonction d'entraîneur"<sup>5</sup>. Cette prise de conscience est d'autant plus essentielle que la frontière entre exigence légitime et emprise psychologique est parfois ténue. Or, un athlète informé est un athlète qui peut mieux se défendre et oser parler.

## Des pistes d'action concrètes

- **Encadrer strictement les relations entraîneur-athlète**, notamment en interdisant toute relation affective ou sexuelle entre un entraîneur et un athlète mineur, en s'appuyant sur des réglementations existantes (comme c'est déjà le cas en France dès lors que [l'article 227-27 du Code pénal](#) condamne une relation sexuelle entre un mineur et un majeur ayant une autorité sur lui) et en les renforçant. Cet encadrement peut s'accompagner d'une supervision, d'un "garde-fou" chargé de prendre du recul sur la REE et d'y apporter une forme de neutralité émotionnelle. Ce rôle ne peut être rempli que par une tierce personne, comme un professionnel de la psychologie, capable d'évaluer la situation de manière distanciée.
- **Former les entraîneurs aux dynamiques d'emprise**, aux risques de dérives et aux limites éthiques de leur rôle, sur la manière dont ses paroles ou attitudes peuvent impacter profondément l'athlète. L'ignorance ne peut plus être une excuse. Rappeler que la responsabilité de l'entraîneur ne réside pas seulement dans la performance, mais aussi dans la protection physique et psychique des sportifs qu'il encadre.
- **Développer un accompagnement psychologique accessible aux jeunes sportifs** pour les aider à prendre du recul sur leur relation avec leur entraîneur et à mieux identifier les comportements inappropriés avec une visite régulière (annuelle, bi-annuelle, ...?).
- **Continuer de renforcer l'implication des institutions sportives**, en imposant des contrôles réguliers, en sanctionnant les manquements (amendes, suspensions, ...) et en sensibilisant l'ensemble des acteurs du sport aux VSS.

## Un enjeu fondamental pour l'avenir du sport

---

<sup>5</sup> Frédéric Bailleterie et Philippe Liotard (avec la collaboration de Marie-Victoire Louis et Richard Montaignac), *Sport et virilisme*, Montpellier, Éditions Quasimodo & Fils, 1999, p. 125-140.



Le combat contre les VSS ne peut se limiter à la seule répression des actes avérés, encore faudrait-il que cette répression soit systématique. Il est impératif de s'attaquer aux dynamiques de pouvoir qui favorisent ces abus et de poser des limites claires dans la relation entraîneur-entraîné. Bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années, comme l'instauration de formations et de dispositifs de sensibilisation dans certaines institutions sportives, il reste un travail de longue haleine à accomplir. Changer les mentalités et les structures prendra du temps, mais il est essentiel de ne pas perdre cette occasion d'agir immédiatement.

Cette lutte ne peut également plus être laissée à la seule responsabilité des victimes. Trop souvent, la charge de la preuve et la culpabilité sont renversées, laissant les athlètes dans une position d'isolement et de honte, alors que c'est au système de protection de jouer son rôle. Il est temps de briser ce schéma en renversant la charge de la responsabilité : ce ne sont pas aux victimes de se justifier, mais bien aux institutions de garantir un environnement sûr.

Le sport doit cesser d'être un terrain où l'impunité règne pour certains. Il est urgent d'imposer un changement structurel et culturel, où la prévention et la protection priment sur la peur des scandales. Un sport qui tolère les abus est un sport qui trahit ses pratiquants et les valeurs qu'il prône. Ne pas agir maintenant, c'est condamner les générations futures à reproduire les mêmes schémas de silence et d'injustice. C'est pourquoi le processus de transformation doit se poursuivre, en se dotant des outils nécessaires à cette évolution, et ce, dès maintenant.

---

## Bibliographie

- Disclose, *Pédophilie dans le sport, le scandale — Le revers de la médaille*, 2019. URL : <https://abus-sport.disclose.ngo/fr/>
- Frédéric Bailleterie et Philippe Liotard (avec la collaboration de Marie-Victoire Louis et Richard Montaignac), *Sport et virilisme*, Montpellier, Éditions Quasimodo & Fils, 1999, p. 125-140. URL : <http://www.revue-quasimodo.org/PDFs/SV13-EntraîneurEmprise.pdf>
- Olivier Coste, Philippe Liotard, *Violences Sexuelles et Sport: L'essentiel Pour Agir*, Éditions Elsevier Masson, 2024.
- Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le viol, n° 721, déposé le jeudi 22 février 2018. URL : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b0721\\_rapport-information#P122\\_5245](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b0721_rapport-information#P122_5245)